

FORMATION COURTE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Angers

Contact

Sylvie LAILLER
Assistante de formation
Tél. : 02 44 68 86 98
sylvie.lailler@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Philippine LOHEAC-DERBOULLE
philippine.loheac-derboulle@univ-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



APPRÉHENDER LE CADRE JURIDIQUE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

— Présentation

Vous souhaiteriez accompagner plus efficacement un enfant ou une famille en maîtrisant le champ de vos responsabilités hiérarchiques, administratives et pénales ? Concevoir votre relation écrite et orale avec le juge judiciaire et tout particulièrement avec le juge des enfants ? Appréhender une audience ? Respecter les droits de l'enfant et des parents ? Le droit est un pré-requis fondamental de votre métier : vous devez le prendre en compte quotidiennement dans vos pratiques professionnelles.

Notre formation «Appréhender le cadre juridique de l'aide sociale à l'enfance» est conçue pour répondre à ces besoins. Depuis 4 années nous formons tous les acteurs de l'aide sociale à l'enfance et nous leur permettons de pratiquer leur métier avec davantage de maîtrise grâce à une étude approfondie de ses aspects juridiques.

Formation à jour de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

La formation peut être adaptée et proposée sur mesure à toute entreprise ou association qui en fera la demande. Dans ce cas nous contacter.

— Objectifs

- Connaître les règles et pratiques contribuant à une meilleure appréhension du cadre juridique de l'aide sociale à l'enfance.
- Acquérir une meilleure connaissance de l'organisation judiciaire et des conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- Mieux comprendre l'environnement juridique des écrits professionnels afin d'en apprécier la portée.

Modalités pédagogiques :

- Formation alternant théorie et pratique avec étude de cas concrets réels
- Etude de la jurisprudence

— Public visé

- Chefs de service
- Assistant(e)s de services sociaux
- Assistant(e)s de direction
- Éducateur(trice)s spécialisé(e)s
- Éducateur(trice)s techniques
- Éducateur(trice)s de jeunes enfants
- Moniteur(trice)-éducateur(trice)s
- Technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale
- Conseiller(e)s en économie sociale et familiale
- Animateur(trice)s, délégué(e)s à la protection des majeurs

Conditions d'admission :

- Être un professionnel en lien avec le travail social

Programme

Demi-journée 1

Connaître les missions et compétences de l'aide sociale à l'enfance

- Missions et champs de compétences de l'aide sociale à l'enfance et ses principes de fonctionnement (financements, outils de régulation, répartition des pouvoirs)
- Modalités de coopération avec les partenaires de l'aide sociale à l'enfance

Demi-journée 2

Connaître l'organisation de la Justice française

- Rôles et pouvoirs des personnels de justice
- Notions juridiques élémentaires (l'organisation judiciaire française : les différentes juridictions et leur classification, leurs domaines de compétence respectif, leurs interactions, les recours possibles, les grands principes inhérents à toutes les juridictions)
- Reconnaître un acte juridique et comprendre ses effets
- Jurisprudence

Demi-journée 3

Les prestations de l'ASE (contenu, bénéficiaires)

- Les différentes formes d'aide à domicile (mesures administratives et mesures judiciaires)
- L'accueil de l'enfant en dehors de son environnement familial : l'accueil au titre de la protection administrative ; l'accueil au titre de l'assistance éducative.
- Les mesures prises en faveur des jeunes majeurs

La responsabilité administrative du département (jurisprudence) :

- La responsabilité du fait des actes commis par les agents du service de l'ASE
- La responsabilité du fait des dommages causés par les enfants confiés au département.

Demi-journée 4

Aborder le contexte juridique de l'ASE

- Place de l'ASE au sein du système de protection de l'enfance
- Organisation juridique de la protection de l'enfance, de ses différents acteurs et leurs interactions. Dualité du système français et du principe de subsidiarité de l'intervention judiciaire
- Notions juridiques essentielles régissant l'action de l'ASE (autorité parentale et ses conséquences sur l'action de l'ASE et des autres partenaires), étude des notions connexes de protection : tutelles, curatelles, etc.
- Cas pratique/mise en situation : analyse du rôle de l'autorité parentale lors d'une mission concrète de l'ASE

Demi-journée 5

Répertorier les prestataires et appréhender les droits des usagers et les obligations des travailleurs sociaux

- Les prestataires : foyers départementaux de l'enfance, assistants familiaux, maisons d'enfants à caractère social
- Le projet pour l'enfant
- Le rapport annuel
- Le recueil des informations préoccupantes : cellule départementale, observatoire départemental, observatoire national
- La question du secret des travailleurs sociaux

Demi-journée 6

ASE et interventions judiciaires

- L'autorité judiciaire : conditions d'intervention, prérogatives et leurs conséquences pour l'enfant, ses parents et les tiers. Acteurs de l'autorité judiciaire et leurs prérogatives : conflits entre les différents intervenants, capacité de chacun à influencer la mission des autres acteurs
- Cas pratique(s) : analyse d'une décision du juge des enfants/rédiger un signalement/mise en situation audience : étude de cas concrets réels.

Visitez notre site



À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 3 jours divisés en 6 thèmes d'une demi-journée chacun.
- Calendrier : les mercredi 14 octobre, 4 novembre et 25 novembre 2020 (9h-12h et 13h30-16h30).
- Lieu : Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.
- Intervenants : professionnels experts de votre métier qui pourront vous apporter leur expérience concrète. **Madame Philippine LOHEAC-DERBOULLE**, enseignant-chercheur Droit public et **Maitre Monique VIMONT**, avocate au barreau d'Angers (42 ans de barreau), spécialisée en droit de la famille, assistance éducative, droit pénal et droit du patrimoine.

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne jusqu'au 2 octobre 2020 (15 places disponibles maximum)
- Dates de la formation : 14 octobre, 4 novembre et 25 novembre 2020
- Coût de la formation : 350 euros
- Non éligible au CPF